

Avis n° 2022/01
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'informatique
pour l'industrie et l'entreprise
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise
Sigle :	ENSIIE
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Versailles
Site de l'école :	Evry

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/05-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité Informatique, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise;
- Vu le rapport établi par Fabrice LOSSON (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI et co-rapporteur), William LIS (expert auprès de la CTI), Maxime RENAULT (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18 janvier 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	maximale

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité informatique , en partenariat avec l'ITII Ile-de-France	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité informatique , en partenariat avec l'ITII Ile-de-France	Formation continue	2022	2024-2025	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Amplifier/Muscler le plan de recrutement des années à venir afin de pouvoir soutenir les ambitions de croissance ;
- Poursuivre le déploiement de la démarche compétences et l'opérationnaliser, notamment en intégrant les savoir-agir complexes en situation professionnelle dans les blocs de compétences ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Finaliser les évolutions déjà apportées au règlement des études en indiquant de façon explicite la période minimale de 14 semaines de stage en entreprise pour les étudiants de FISE ;
- Améliorer le fonctionnement global des enquêtes emploi (supervision centralisée des acteurs impliqués, homogénéité de forme des restitutions, etc.) ;
- Accélérer le calendrier de certification ISO 9001 en y affectant les ressources humaines adéquates et opérationnaliser les boucles d'amélioration des pratiques, y compris sur les évaluations des enseignements par les étudiants ;
- Faire évoluer la reconnaissance de l'engagement étudiant dans une logique d'acquisition de compétences ;
- Revoir le caractère obligatoire de certains modules de la maquette pour parer toute stratégie d'évitement en matière d'exposition à la recherche.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise	2022	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité Informatique , en partenariat avec l'ITII Ile de France	2022	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 janvier 2022.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 mars 2022.



La présidente
Elisabeth CRÉPON